



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 39643

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir l'éclairer sur l'évolution du contentieux entre l'Etat et les organismes de retraite complémentaire de salariés concernant la prise en charge des points de retraite correspondant aux périodes de préretraite. Le Gouvernement a fait état récemment d'un projet de convention et d'une perspective de règlement reposant sur la prise en charge par l'Etat des cotisations. Il semble malheureusement qu'aucun engagement définitif n'ait été pris, les salariés concernés demeurant dans l'incertitude quant au montant de leurs droits. Il souhaiterait donc savoir si elle peut faire état d'éléments tangibles susceptibles de confirmer aux intéressés qu'ils n'attendront pas en vain la solution annoncée.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39643

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 19